Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

CS 72196 - 56005 VANNES ● Tél. 02 97 46 60 60 ● Fax 02 97 46 60 61

Sites Internet : www.ec56.org – www.ecoles.ec56.org

Armel GILLET
Responsable des écoles

VANNES, le 12 septembre 2014

Circulaire n° 328

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement du 1er degré

Constats des effectifs : de ANGE à BE1d

Vous venez de recevoir de la directrice académique des services de l'Education nationale un courrier ayant pour objet l'enquête de rentrée dans les écoles privées.

Ce courrier vous demande de procéder à l'intégration des données de ANGE dans « Base Elèves 1er degré ». Comme cela vous est précisé, cette opération est très importante puisque le constat des effectifs servira de base au calcul des prévisions pour la rentrée 2015 et déterminera pour partie l'attribution des moyens (nombre de postes attribué à l'Enseignement catholique dans chaque département). **Il est donc très important que tous les élèves admis dans nos écoles soient bien enregistrés sur BE1d**. Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter par courriel : ddec56.a-gillet@ecbretagne.org.

La date d'observation de ce constat est fixée au **18 septembre 2014**, chacun ayant jusqu'au **22 septembre**, délai de rigueur, pour procéder à la validation des effectifs de l'école.

Je rappelle que pour nous, Enseignement Catholique, la base élèves du premier degré (BE1D) est obligatoirement renseignée **à partir l'application nationale de gestion des élèves de l'Enseignement Catholique ANGE**. Lorsqu'un établissement utilise un logiciel éditeur (Aplon, Darwin, Charlemagne…), l'application ANGE sera elle-même renseignée par ce logiciel. **Nous vous demandons donc impérativement de ne pas exporter les données vers BE1d à partir d'un autre logiciel que ANGE.**

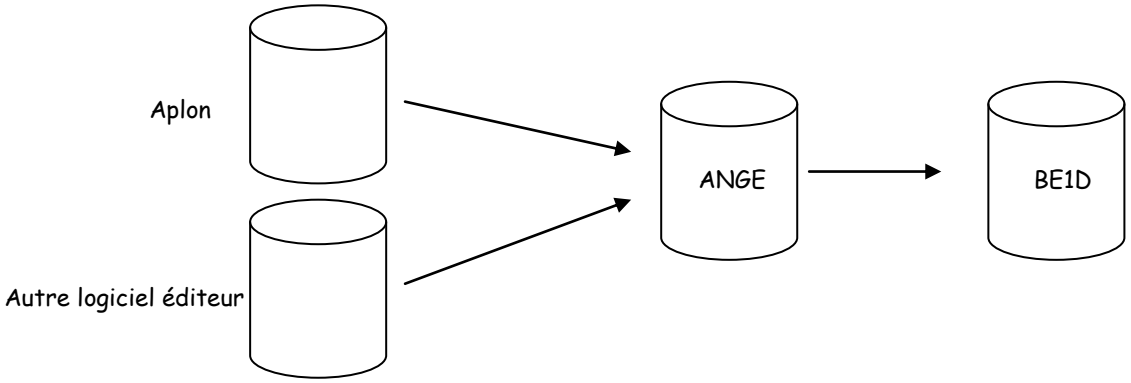

Pour vous aider, nous vous proposons ci-après un calendrier des opérations à effectuer.

Si vous le souhaitez, vous pouvez anticiper et réaliser dès maintenant les premières étapes, en sachant que **le calcul et la validation du constat des effectifs de l'école dans BE1d doit être réalisé à partir du 18 septembre et avant le 22 septembre 2014, délai de rigueur.**

Dès maintenant : vérification du fonctionnement de la clé OTP

Pour accéder à BE1d, l'utilisation d'une clé OTP est indispensable. Nous conseillons à chaque Chef d'établissement de tester sa clé OTP dès maintenant. Si vous ne disposez pas de cette clef, contactez ce.seriad56@ac-rennes.fr.

Mardi 16 septembre 2014 : si utilisation par l'école d'un logiciel éditeur, transfert des données de ce logiciel vers ANGE

1 - Transfert d'Aplon vers BASEC

Bien vérifier les données enregistrées dans ce logiciel. Pour les établissements utilisant APLON, tenir compte des consignes que vous retrouverez sur le site www.ecoles.ec56.org dans la rubrique « Administration > Gestion Administrative Informatisée > Transfert d'APLON vers ANGE ».

2 - Transfert d'un autre logiciel privé vers BASEC

Si vous utilisez un autre logiciel, vous retrouvez la procédure de transfert des données dans le manuel de ce logiciel. Vous pouvez également contacter la société éditrice qui vous expliquera comment procéder au transfert de votre logiciel vers ANGE.

Mercredi 17 septembre 2014 : vérification des données dans ANGE

1 – Vérification de la structure de l'établissement

Vérifiez si la structure de l'établissement est bonne. Pour cela, allez dans "Divisions & Moyens horaires". Le tableau indique les classes de l'année en cours dans votre établissement. Vérifiez que vous avez le bon nombre de classes avec les bons niveaux associés.

Si ces informations ne sont pas bonnes, apportez les modifications nécessaires afin que ces informations correspondent à la réalité.

2 – Vérification de la répartition des élèves

Vérifiez dans « Elèves > Répartition » que vous avez le bon nombre d'élèves, qu'ils ont tous un niveau et une division. Si ce n'est pas le cas, procédez à la suppression des doublons, à l'admission, à la répartition ou à la radiation des élèves.

Ne peuvent être admis que les élèves ayant effectué leur rentrée dans votre établissement et qui sont réellement présents.

Points d'attention :

- il est impératif que les enfants d'une **même fratrie** soient rattachés au **même parent**.
- Les dates de scolarité des élèves saisis dans ANGE doivent être comprises dans l'année scolaire 2014-2015 (à partir du **02** septembre 2014).

Si besoin, reportez-vous au manuel consultable sur le site www.ecoles.ec56.org dans la rubrique « Administration > Gestion Administrative Informatisée > Manuel d'utilisation de ANGE 1D ».

Mercredi 17 septembre 2014 : extraction des données de ANGE

Pour préparer l'extraction des données, connectez-vous sur ANGE http://www.ange1d.fr, cliquez sur l'onglet « Export vers Be1D », puis sur « test de cohérence ». ANGE effectue une vérification des données.

2 possibilités :

- Les données manquantes ou qui ne sont pas cohérentes sont indiquées. L'extraction n'est pas possible tant que les données ne sont pas bonnes. Effectuez les corrections.
- Les données sont bonnes, l'extraction est possible. Un fichier zip est constitué.

Pour effectuer l'extraction, reportez vous au manuel consultable sur le site www.ecoles.ec56.org dans la rubrique « Administration > Gestion Administrative Informatisée », puis dans l'article « Manuel d'utilisation de ANGE 1D ».

Mercredi 17 septembre 2014 : intégration des données dans BE1d

Référez-vous à la notice « intégration des données de ANGE » (Point 1, pages 1 à 3) fournie par la DSDEN du Morbihan (courriel du 11 septembre 2014).

Le traitement de l'import est réalisé durant la nuit. Vous avez accès **à partir du lendemain** au compte-rendu de l'intégration de l'import dans BE1d en vous connectant à nouveau.

Jeudi 18 septembre 2014 : contrôle, si besoin correction des données

Référez-vous à la notice « intégration des données de ANGE » (Point 2, pages 3 à 5) fournie par la DSDEN du Morbihan (courriel du 11 septembre 2014).

Si nécessaire, corrigez les anomalies constatées dans ANGE, puis exportez de nouveaux les données de ANGE pour les intégrer dans BE1d. Vérifiez le lendemain que le compte-rendu d'import ne comporte pas d'anomalie.

Jeudi 18 septembre et au plus tard 22 septembre 2014 : calcul et validation des effectifs

Référez-vous à la notice « calcul des effectifs par les directeurs » fournie par la DSDEN du Morbihan (courriel du 11 septembre 2014).

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter :

- pour APLON : **Ludovic LENORMAND** – udogec56.lenormand@free.fr
- pour ANGE : **Vincent BOULAIRE** – ddec56.v-boulaire@ecbretagne.org
- pour BE1D : **Plateforme d'assistance de l'académie de Rennes** - assistance@ac-rennes.fr par mél ou http://assistance.ac-rennes.fr par formulaire
  Catherine CARO de la DSDEN – ce.stat56@ac-rennes.fr ou 02 97 01 86 74

Je vous remercie de votre diligence dans cette opération administrative de début d'année.

Le Responsable des écoles,

Armel GILLET